

Vous venez d'être admis au CRF de Salies de Béarn.

Afin de préparer votre venue, nous souhaitons vous apporter certains éléments d'information.

- Concernant les documents à apporter

Votre carte vitale, votre carte d'identité, votre mutuelle ainsi que votre dernière ordonnance (si vous prenez des traitements au long cours) vous seront demandées au moment de l'admission.

- Concernant les affaires à apporter

Par ailleurs, vous devez amener :

- vos affaires de salle de bain.

- un maillot (slip ou boxer pour les hommes)

- un bonnet de bain (si vous n'avez pas de bonnet, vous pourrez en acheter à l'accueil pour 2 euros 30). Inutile de porter une serviette pour sortir de la piscine, nous vous fournirons un peignoir.

- des vêtements amples et confortables (short ou survêtement qui s'ouvre ou se remonte) pour la rééducation.

- des chaussures type basket sont indispensables pour la rééducation.

- Concernant votre rééducation

Le plateau technique du centre est ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Vos horaires de rééducation seront donc compris dans ces plages horaires- là.

Les téléphones portables sont interdits sur le plateau technique.

- Concernant les repas

Le petit déjeuner est servi en chambre vers 7h.

Vous déjeunerez ensuite à midi et dinerez à 18h45 en salle à manger.

L'utilisation du téléphone portable est interdite au moment de la prise des repas en salle à manger.

- Concernant la chambre particulière

La demande de chambre particulière est formulée au moment de la pré- admission. Toutefois, celle-ci ne peut vous être garantie le jour de votre arrivée car tout dépend des disponibilités.

Nous ferons cependant en sorte que vous puissiez en bénéficier le plus tôt possible au cours de votre séjour.

- Concernant les visites

Votre entourage peut venir vous rendre visite en dehors des horaires de rééducation et de soins.

- Concernant les permissions du mercredi et des week-end

Vous avez la possibilité de déjeuner à l'extérieur le mercredi soir sous condition d'avoir obtenu un accord médical au moment de la visite du mardi matin. Vous informerez ensuite la secrétaire de l'accueil le mardi soir au plus tard.

Le premier week-end, vous devez dormir dans nos locaux le vendredi soir et le samedi soir. Vous êtes cependant libres d'aller et de venir le samedi comme le dimanche.

Le ou les week-ends suivants, le médecin pourra vous accorder une permission de sortie du samedi 9h30 au dimanche soir 22h. Dans ce cas, il conviendra de le signaler à la secrétaire de l'accueil qui passera vous voir en salle à manger le jeudi midi.